

# Intégration scolaire

## Les enfants porteurs de trisomie 21 en maternelle.

Institutrice spécialisée, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés (CAEI), option Réadaptation Psycho-Pédagogiques (RPP) depuis une vingtaine d'années, je suis actuellement responsable d'un jardin d'Enfants Spécialisé (JES) dans le cadre d'un Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) au sein duquel j'accueille des groupes d'enfants souffrant de pathologies diverses (handicap moteur, déficience visuelle, déficience intellectuelle...). J'ai donc été amenée pour la plupart de ces enfants à conduire des projets d'intégration scolaire à l'école maternelle.

**Q**uand on parle d'intégration à l'école maternelle, c'est que l'on propose un lieu accueillant aux enfants divers qui la fréquentent, à tous les enfants dans le respect de leur différence et la mise en valeur de leurs potentialités positives.

Or la notion de déficience intellectuelle, dont sont porteurs les enfants trisomiques, est une "étiquette" dévalorisante qui induit souvent des effets néfastes : l'enfant est saisi dans ses impossibilités et non dans ses possibilités.

La majorité des enseignants ne savent pas comment prendre ces enfants, quoi leur proposer sous couvert de manque de formation et de disponibilité, d'effectif trop chargé (qui sont effectivement des réalités que l'on ne peut totalement ignorer).

Une intégration "saine" ne peut avoir lieu par contrainte : il ne faut convaincre en suggérant des axes de travail, un cadre précis d'interventions et surtout ce doit être un projet d'équipe, une collaboration pluridisciplinaire (de réelles difficultés à ce niveau existent sur le terrain).

Le rôle de l'enseignant en maternelle est de transmettre un "savoir être" et un "savoir-faire". Avec l'accueil d'un enfant handicapé, il ressent parfois un malaise : il éprouve des difficultés à gérer les priorités de sa fonction.

Il est en effet difficile d'avoir, pour un enfant donné, des objectifs modestes : accepter de suivre l'enfant à son rythme. C'est aussi admettre que le projet d'accueil ne s'élabore pas seulement sur une année et que pour un enfant porteur de trisomie 21, comme pour un autre, les résultats obtenus ne sont pas forcément ceux escomptés.

Dans la pratique, un projet d'intégration se prépare bien avant sa mise en réalisation. Il repose sur un engagement établi entre l'enfant, sa famille, l'école et les divers services de soins ou praticiens libéraux : action réfléchie et concertée de l'accueil par l'élaboration des objectifs éducatifs et pédagogiques, l'établissement des modalité-



tés, la collaboration sous forme de rencontres régulières et systématiques pour les synthèses, les évaluations du projet.

En maternelle, l'intégration vise sans aucun doute à favoriser l'insertion sociale : faire vivre ensemble les enfants. La classe d'accueil doit être en rapport avec l'âge mental de l'enfant qui s'y rend pour tenir compte de ses intérêts, l'aider à s'intégrer par les manipulations et les activités adaptées à ses difficultés. Cela ne pose pas en général trop de problèmes en petite ou en moyenne section, avec néanmoins quelques réserves si l'enfant n'a pas de communication orale ou si la fonction langagière est très altérée.

En grande section, la problématique est "autre" : la démarche pédagogique proposée est parfois bloquée sur l'accès à la symbolique, l'approche de notions abstraites... En effet, le petit trisomique souvent "ritualisé" a souvent une bonne compréhension des situations de la vie courante. En cela, l'école maternelle peut l'aider à évoluer favorablement en lui donnant des repères et il paraît souhaitable que l'enfant puisse fréquenter ce lieu de façon systématique, mais toujours en tenant compte de la prise en charge "

extérieure", l'emploi du temps de cet enfant ne devant pas être assimilé à une course contre la montre : c'est aussi le respecter dans son intégralité. Alors, pourquoi pas la scolarisation à temps plein ?

L'idéal serait de pouvoir offrir à l'enfant intégré dans une section donné la possibilité de bénéficier d'une intégration partielle dans un autre niveau pour des activités pédagogiques spécifiques (une sorte de décloisonnement individuel), mais il est encore très difficile de bousculer les pratiques existantes.

Un autre point essentiel doit être abordé : celui de la poursuite de la scolarisation.

On se heurte encore aujourd'hui au refus du double maintien pour des enfants intégrés en maternelle. Beaucoup se voient proposer une orientation vers un établissement, n'ayant pas atteint un "niveau" supposé requis pour rejoindre une classe d'intégration scolaire (CLIS) à l'école élémentaire.

Là encore plus de souplesse nous paraît nécessaire, indispensable même, et ce tant dans les modalités de l'accueil en maternelle que dans l'interprétation des textes concernant les CLIS. ■

Edwige GUENIN, enseignante Dijon